

PREFET DES ALPES-MARITIMES

direction départementale des territoires et de la mer

Service Eau Risques

Pôle Risques

DECISION

Portant agrément d'équipements réalisés et autorisation d'aménagement au bénéfice de Delta Azur Promotion/ SNC Beaumont

sur la commune de Valbonne

Le préfet du département des Alpes-Maritimes Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

11.00

Vu les articles L.562-1 à L.562-5 du code de l'environnement relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Vu les articles R.562-1 à R.562-10 du code de l'environnement relatifs à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Vu l'arrêté préfectoral, du 23 juin 2008 approuvant le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Valbonne

Vu la demande du 24 février 2011 présentée par Delta Azur Promotion / SNC du Parc de Beaumont

Vu l'avis des membres de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue consultés en date du 19 juillet 2011

Considérant la conformité des équipements réalisés,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE

Départementali des Alpes-Maritimes BP3003 06201 Nice CEDEX 3 Téléphone :

Centre Administratif

04 93 72 72 72 Télécopie :

04 93 72 72 12

Article 1er: Agrément des équipements

Les équipements réalisés par Delta Azur Promotion sur la commune de Valbonne et comprenant :

une piste périmétrale au départ du chemin de Vallauris au niveau de l'accès au domaine et qui rejoint en partie sud cette même voie.

la pose de barrières de type DFCI en entrée de piste:

la pose d'un poteau incendie au niveau de l'entrée actuel du domaine ;

la pose d'un poteau incendie sur la piste à moins de 300m du premier ;

une bande débroussaillée, côté espace naturel, d'une largeur de 100m au delà de la piste périmétrale.

répondent aux critères fixés par le règlement du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Valbonne approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2008.

Article 2: Autorisation d'aménagement

Les équipements réalisés permettent d'assurer la défense de la zone B0 dite du Parc de Beaumont. Delta Azur Promotion bénéfice donc à ce titre de la présente autorisation d'aménagement sur l'ensemble de la zone B0.

La présente autorisation ne se substitue pas aux autorisations délivrées en application du code de l'urbanisme.

Article 3: Entretien des installations

Delta Azur Promotion est chargée du maintien en condition d'utilisation de ces ouvrages et du maintien en état débroussaillé de la bande de 100 mètres.

Dans la cadre d'une vente ultérieure, l'acte notarié portera une mention relative à l'engagement d'entretien des installations.

Article 4 : des copies de la présente décision seront adressées à :

sieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Grasse,

Monsieur le maire de la commune de Valbonne,

Monsieur le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours,

Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer.

Nice, le -2 SEP. 2011

Pour le Préfet, **Secrétair**e Génér**al DRM-D** 3141

Gérard GAVORY